

LE DROIT À LA SANTÉ

Un droit humain
fondamental stipulé par
l'ONU et reconnu par
des traités régionaux et
de nombreuses
constitutions nationales

Une collection du
Programme Droits
Humains du Centre
Europe - Tiers Monde
(CETIM)



CETIM

Remerciements

Cette brochure a bénéficié de l'appui de l'Etat de Genève. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme droits humains du CETIM, lui-même soutenu (juillet 2006) par la Direction du développement et de la coopération - Suisse (DDC), la Ville de Genève et la Ville de Lancy, les Communes de Thônex et de Plan-les-Ouates et Caritas Suisse.

Par ailleurs, ont apporté leurs contributions à cette recherche M. François Ndagijimana et Mme Sanna Boman.

Droit de reproduction

Cette brochure est disponible en français, anglais et espagnol. Sa reproduction et/ou sa traduction dans d'autres langues sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer le CETIM.

Le Droit à la santé

© Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)

ISBN : 2-88053-046-6

Genève, mai 2006

Réimpression version corrigée, septembre 2006

Graphisme de couverture: Régis Golay

CETIM

6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse

Tél. +41 (0)22 731 59 63

Fax +41 (0)22 731 91 52

Email : cetim@bluewin.ch

Website : www.cetim.ch

Impression: Imprimerie du Lion, Genève

Brochures déjà parues dans la même collection

- Le droit à l'alimentation (2005)
- Sociétés transnationales et droits humains (2005)
- Pour un Protocole additionnel au PIDESC ! (2005)

Prochaines brochures de la collection

- Droit au développement (2006)
- Personnes déplacées (2006)
- Droit au logement (2007)
- Dette extérieure des pays du Sud et ses conséquences sur la jouissance des droits humains (2007)
- Conséquences de la lutte anti-terroriste sur la jouissance des droits humains (2007)

*Le **Programme droits humains** du CETIM se consacre à la défense et à la promotion de tous les droits humains, les considérant totalement indissociables et indivisibles. Il met tout particulièrement l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur le droit au développement, qui demeurent largement délaissés. Il vise notamment à lutter contre l'impunité de leurs multiples violations et à aider les collectivités, groupements et mouvements sociaux qui en sont les victimes à faire entendre leurs voix et valoir leurs droits.*

*Cette **collection** de brochures didactiques souhaite fournir une meilleure connaissance des textes (conventions, traités, déclarations, etc.) et mécanismes officiels existants à toutes celles et tous ceux qui luttent et se mobilisent pour qu'ils soient enfin appliqués.*

Publications du CETIM sur des thèmes connexes

- Les médicaments et le tiers monde (1981)
- Pesticides sans frontières (1982)
- L'aide alimentaire: un marché de dupes (1982)
- La civilisation du sucre (1985)
- Alcool et pouvoir des transnationales (1986)
- Marchands de sang: un commerce dangereux (1986)
- La biotechnologie & l'agriculture du tiers monde: espoir ou illusion (1988)
- Nos déchets toxiques: l'Afrique a faim, « v'là nos poubelles! » (1989)
- La sève de la colère: forêts en péril, du constat aux résistances (1990)
- La nature sous licence ou le processus d'un pillage (1994)

A paraître fin 2006 : Luttons pour la santé pour tous (titre provisoire)

SOMMAIRE

Introduction

I. Le droit à la santé, un droit reconnu

A) Définition et contenu

B) Textes pertinents

1. Au niveau international
2. Au niveau régional
3. Au niveau national

II. Le droit à la santé, un droit indissociable et interdépendant

A) Droit à la santé et ses liens avec d'autres droits humains

1. Santé-Alimentation
2. Santé-Logement
3. Santé-Éducation
4. Santé Information
5. Santé-Travail
6. Santé-Propriété intellectuelle

B) Santé et environnement

1. Pollution
2. Activités industrielles et déchets toxiques
3. Nucléaire
4. Armements et conflits armés
5. Catastrophes naturelles
6. Mesures prises (ou positions des Etats)

III. Réalisation du droit à la santé

A) Les mécanismes de contrôle

1. Au niveau régional
2. Au niveau international

B) La mise en œuvre du droit à la santé au niveau national : quelques exemples

1. Etats-Unis
2. Cuba
3. Finlande

C) Les obligations internationales de divers acteurs

1. Les Etats
2. Les organisations et institutions internationales
3. Le secteur privé
4. La société civile

Conclusion

IV. Annexes

1. Observation générale N° 14 sur le droit à la santé
2. Extraits de l'Observation générale N° 17 sur les droits de l'homme et la propriété intellectuelle
3. Déclaration d'Alma-Ata
4. Principaux sites de références et coordonnées des instances auxquelles on peut s'adresser